

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 58 (1996)
Heft: 3

Rubrik: SVLT ASETA

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

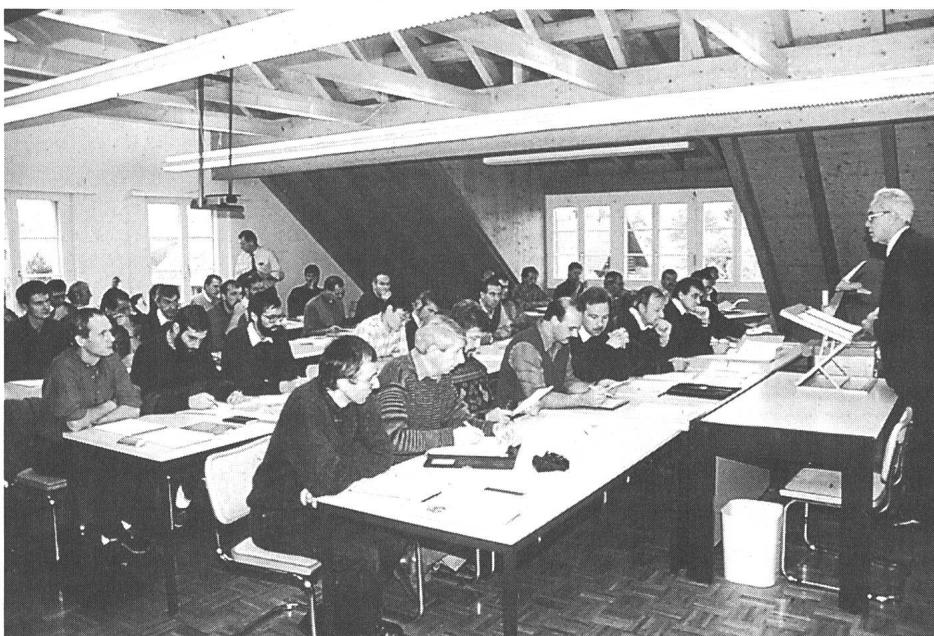
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Cotisation annuelle 1996



Cotisation ASETA: Pour peu d'argent des prestations efficaces.

Les responsables qui siègent dans les comités des sections et des commissions techniques de l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture comme les collaboratrices et les collaborateurs du secrétariat central utilisent de façon ciblée et prudente les moyens financiers qui leur sont mis à disposition. Leur tâche principale est de représenter les intérêts des membres dont quelques résultats sont esquissés ci-après. Donc, pas de succès sans la modique cotisation versée par chacun de nos membres. Cette cotisation annuelle comprend la cotisation à la section ainsi que le montant versé à l'Association centrale, abonnement à Technique Agricole inclus.

D'ores et déjà nous vous remercions d'avoir déjà versé ce montant sur notre compte de chèque au moyen du bulletin de versement que vous avez reçu (pour les membres des sections GE, FR, et VD).

Au cas où vous n'auriez pas encore effectué le versement pour 1996, nous vous prions de le faire sans délai afin de limiter nos frais par l'envoi superflu de réclamations.

- Pour le Comité directeur: le président central, Max Binder, Conseiller national

- La mécanisation en commun ne cesse d'être encouragée

- Le contrôle antipollution pour les véhicules agricoles à moteur est pratiqué tous les 4 ans

- Les remorques agricoles attelées aux véhicules 4×4 sont autorisées à rouler à une vitesse de 30 km/h pour autant que leur poids garanti ne dépasse pas 1500 kg.

L'ASETA offre aussi son soutien dans toutes les questions relatives à la TVA. De plus, elle affirme sa présence dans le secteur technique où elle contrôle le montage des freins hydrauliques sur les tracteurs et les remorques agricoles. Toujours dans ce secteur, elle participe activement aux tests pour pulvérisateurs où elle prend part aux contrôles périodiques. Dans ses centres de formation de Grange-Verney, VD et Riniken, AG, l'ASETA dispose programme varié qui inclut de nombreux cours d'informatique, sans cesse actualisés. Ses activités s'étendent aussi à l'éducation routière par le biais de ses sections qui préparent les jeunes aux examens du permis cat. G. Ces mêmes sections organisent régulièrement des démonstrations de machines. Et, pour conclure ses prestations, l'ASETA fait paraître son périodique «Technique Agricole» qui donne, mois après mois, des informations sur les activités de ses sections et informe ses lecteurs sur l'emploi, l'entretien et le développement des machines et appareils destinés aux travaux des champs ou à la ferme.

- Pour le secrétariat central: Werner Bühler, directeur
- Pour les sections et les commissions techniques: les présidents et les membres des comités

Représentation des intérêts: succès remportés par l'ASETA:

- Les ristournes douanières de carburant sont maintenues à l'agriculture (70 millions de francs pour l'agriculture et la sylviculture)

Nouvelles des sections

GE



Assemblée annuelle

Une volonté de concertation

La première visite genevoise de Fernand Cuche, secrétaire central de l'Union des producteurs suisses, a été

pour l'Association genevoise des propriétaires de tracteurs. Ce jeudi 18 janvier, beaucoup de monde se presse dans la salle communale de Soral, village que le maire, Gaston Dupraz, présente dans son allocution de bienvenue. Lors de cette assemblée, il s'agit entre autres, de prendre connaissance des exigences de l'immatriculation des remorques agricoles et du rapport d'Emile Battiaz, président de la section Genève. Ce dernier effectue un rapide survol des événements marquants de 1995. Il évoque les problèmes que les